

Procédure de qualification branche agences de voyages

Notice procédure de qualification 2023

à l'usage de tous les candidats et candidates

1. Rapport pratique

Le rapport pratique, qui servira de base à votre examen oral de juin 2023, vous sera remis dans le cadre du CI4. Le chef expert vous expliquera dans le détail comment compléter ce formulaire.

- Veuillez retourner le rapport pratique d'ici au **15 avril 2023 au plus tard** à l'adresse suivante:
Stéphane Jayet, 4 Rue du Terroir, 1180 Tartegnin

2. Informations relatives à la procédure de qualification

Ces informations vous renseignent sur l'organisation et la notation de l'examen en entreprise «branche agence de voyages».

- **Vous devez remettre le formulaire signé «Informations relatives à la procédure de qualification» aux experts lors de l'examen oral!**

3. Programme des examens 2023

La date et le lieu de votre examen en entreprise sont publiés sur le time2learn

- time2learn → Cours → Cours interentreprises → Procédure de qualification
- Ces informations seront disponibles à partir du **mercredi 1^{er} mars 2023**
- Des changements de dernière minute étant toujours possibles, nous vous recommandons de vérifier le programme avant votre examen

4. Expert en chef

L'expert en chef suivant est responsable de l'examen en entreprise „branche agences de voyages“ dans votre région:

- Suisse romande: Stéphane Jayet s.jayet@vtvac.ch

Nous vous souhaitons d'ores et déjà plein succès pour vos examens.